

Nersac, le 22 octobre 2009

CDMR à La Rochefoucauld

Remise en état final d'une carrière de graves

RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

Monsieur le Préfet de la Charente nous a transmis le 11 janvier 2007 le dossier présenté par la société CDMR relatif à la fin d'exploitation de la carrière située au lieu-dit « Olérat » à La Rochefoucauld.

Cette carrière à ciel ouvert de graves avait fait l'objet d'un arrêté préfectoral le 3 avril 1992 pour une durée de 15 ans. Située dans la vallée de la Tardoire, elle alimentait une installation de traitement, lavage du sable, concassage des graves, située 2 km au sud au lieu-dit « Maison Blanche » à Rancogne ; cette installation est aujourd'hui en cours de démontage.

La superficie autorisée était de 13,2 ha, la profondeur d'exploitation de 10 m. La carrière fut exploitée jusqu'au début 2007. La production était de 198 000 à 249 000 t/an. Cette carrière du groupe GARANDEAU était la dernière en matériau alluvionnaire, leur appartenant, dans ce secteur est de la Charente.

L'article 4 de l'arrêté préfectoral du 3 avril 1992 prévoyait pour le réaménagement :

- des talus de 1 m verticalement pour 3 m horizontalement le long de la Tardoire et de 1 m pour 2 m pour le reste de la carrière,
- la mise en place de cailloux sur le haut du talus côté Tardoire pour permettre le drainage,
- des plantations d'arbres d'essence locale en bosquets.

Après extraction, l'exploitant a procédé aux talutages requis et à la mise en place de drains côté Tardoire.

Par courrier du 25 septembre 2009, CDMR nous a transmis un diagnostic de réaménagement réalisé par CHARENTE NATURE. Cette association de protection de l'environnement a rappelé les intérêts patrimoniaux de ce site : zone de dissémination de plantes messicoles (végétaux sauvages annuels adventices des moissons), territoire de chasse des chauves souris des grottes de Rancogne, zone de transit pour les oiseaux, en particulier les limicoles et les passereaux.

CHARENTE NATURE a proposé de ne pas végétaliser artificiellement ce site, mais au contraire de le laisser en l'état. Le caractère ouvert, l'accessibilité des points d'eau, leur visibilité pour les oiseaux en vol, doivent être maintenus.

Nous nous sommes rendu sur place pour constat des travaux le 19 octobre 2009 en présence du Directeur de CDMR, Monsieur RICHAUD.

**Présent
pour
l'avenir**

Les travaux de remise en état ont été retardés suite à des inondations en 2008 qui avaient entraîné un glissement de terre sur le talus côté Tardoire. Du matériau calcaire a servi à renforcer ce talutage côté Ouest. Il permet le drainage en cas de débordement de la Tardoire. Actuellement, en période anormalement sèche, seul un point bas conserve l'eau sur quelques centaines de m2. Une crête située au milieu de la partie nord de la carrière restera émergée en période de hautes. Un reboisement naturel commence à s'opérer : peupliers, saules. Les pins et la haie dense de pyracanthas le long de la route de La Rochefoucauld à Pranzac ainsi que sur le bord du côté Nord sont conservées. Cette remise en état s'apparente à celle des autres anciennes carrières proches : ce sont des zones humides naturelles avec de fortes variations de niveau d'eau, suivant le régime de la Tardoire. Ce site vient donc s'ajouter à ces anciennes exploitations qui constituent notamment des lieux d'accueil de nombreux oiseaux d'eau.

Nous considérons que le site a été remis en état et qu'il peut être mis fin à l'application de la police des carrières. Conformément à l'article R512-76 du livre V du code de l'environnement, nous proposons à Monsieur le Préfet de prendre acte de cette fin d'exploitation et d'en informer le maire de La Rochefoucauld.

Cette carrière faisant l'objet de garanties financières, nous proposons aux membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites dans sa formation spécialisée « des carrières », conformément aux articles R516-5 et R512-74 du livre V du code de l'environnement, de les lever. En application de l'article R516-6 du livre V du code de l'environnement, cette information est apportée au garant : CM-CIC Services – Pôle Ile de France – Cautions France – 3 allée de l'Etoile – 95000 CERGY.